



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

<p>Direction générale de l'alimentation</p> <p>Sous-direction de la santé et de la protection animales</p> <p>Bureau de la santé animale</p> <p>Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15</p> <p>Dossier suivi par : Sophie Bélichon / Patrice Chasset Tél : 01 49 55 84 52 / 54 23 Fax : 01 49 55 51 06</p> <p>Réf. interne :</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGAL/SDSPA/N2007-8074</p> <p>Date: 21 mars 2007</p> <p>Classement : SA 222/225</p>
---	---

Date de mise en application : immédiate

Abroge et remplace :

Date limite de réponse :

📎 Nombre d'annexes : 3

Degré et période de confidentialité : Tout public

Objet : Mesures transitoires en matière de police sanitaire de la tremblante

Bases juridiques :

- Règlement (CE) n° 999/2001 modifié du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2001 fixant les règles pour la prévention, le contrôle et l'éradication de certaines encéphalopathies spongiformes transmissibles
- Arrêté du 27 janvier 2003 fixant les mesures de police sanitaire relatives à la tremblante ovine
- Arrêté du 27 janvier 2003 fixant les mesures de police sanitaire relatives à la tremblante caprine

MOTS-CLES : TREMBLANTE – POLICE SANITAIRE – TREMBLANTE ATYPIQUE

Résumé : Cette note précise les mesures transitoires qui peuvent être appliquées en matière de police sanitaire de la tremblante atypique suite à la parution d'un avis de l'AFSSA et dans l'attente d'une évolution de la réglementation nationale et communautaire.

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none">- Directeurs départementaux des services vétérinaires- DDSV/R – Services des affaires régionales	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none">- Préfets- LNR EST (AFSSA-LYON)- Directeurs des laboratoires agréés pour la réalisation des tests de dépistage de la tremblante

Suite à une saisine de la DGAI du 22 juin 2006 complétée le 6 décembre 2006, l'AFSSA a rendu le 15 janvier 2007 un avis concernant une évolution possible des mesures de police sanitaire dans les cheptels ovins ou caprins où un cas de tremblante classique ou atypique a été détecté.

Cette évolution apparaît en effet nécessaire au regard des particularités récemment établies en matière de tremblante atypique (cf annexe 1), et notamment l'absence de génotypes résistants.

La Commission européenne a par ailleurs engagé depuis 1 an, ainsi qu'annoncé dans sa feuille de route sur les ESST de juillet 2005, un travail de révision de l'annexe VII du règlement (CE) n°999/2001. Ces travaux visent non seulement à répondre aux particularités de la tremblante atypique, mais aussi à diversifier les modalités de gestion des foyers de tremblante classique afin de s'adapter à la situation sanitaire et aux objectifs contrastés des différents Etats membres.

Une révision de la réglementation nationale et communautaire en matière de tremblante est donc en préparation. Dans l'attente, il convient de prendre en compte au mieux l'avis de l'AFSSA sans toutefois sortir du cadre réglementaire en vigueur. Le règlement communautaire actuel doit être, en particulier, impérativement respecté.

Dans son avis du 15 janvier, l'AFSSA recommande, en résumé :

- dans un foyer de tremblante classique, de continuer à mettre en œuvre les mesures actuelles,
- dans un foyer de tremblante atypique, de ne procéder à aucun abattage sanitaire mais, pendant plusieurs années, d'interdire les ventes à l'élevage et de soumettre à un test rapide systématique approprié tous les animaux de plus de 18 mois équarris ou abattus. Des mesures de génotypage et de retrait de la consommation des animaux porteurs de certains génotypes pourraient être aussi préconisées.

Ces mesures ne sont pas applicables à court terme car elles ne sont pas compatibles avec le règlement communautaire.

Par contre, le règlement communautaire ne détermine pas précisément dans quels délais les mesures prescrites dans un foyer doivent être appliquées. Il peut donc être envisagé de surseoir provisoirement aux mesures d'abattage des animaux génétiquement sensibles et très sensibles à la tremblante classique dans les troupeaux atteints de tremblante atypique.

En conséquence, les stratégies ci-dessous peuvent être proposées (annexe 2).

Simultanément à la confirmation d'un cas de tremblante, il sera dorénavant précisé par l'AFSSA s'il s'agit d'une souche atypique ou non (il peut alors s'agir de tremblante classique ou d'ESB, ce qui est déterminé dans un second temps). Ce résultat figure sur la seconde page du rapport de l'AFSSA. Les souches atypiques sont dites « de type Nor98 ».

Pour les foyers récents, vous trouverez en outre ci-joint (annexe 3) les souches déterminées pour les cas index et, occasionnellement, pour certains cas secondaires (l'analyse des cas secondaires est, sauf exception, mise en attente par l'AFSSA depuis le début des programmes de dépistage renforcés chez les ovins).

1. S'il ne s'agit pas d'un foyer de tremblante atypique ou si la souche n'est pas caractérisée ou si des souches classique et atypique coexistent sur le foyer, les mesures actuelles seront pleinement mises en œuvre dans les cheptels concernés.

2. S'il s'agit d'un foyer de tremblante atypique et que l'animal a séjourné dans des exploitations différentes depuis sa naissance, les mesures actuelles seront pleinement mises en œuvre dans les cheptels concernés (cheptels de naissance et de mise bas) qui seront donc placés sous APMS « de suivi » et soumis aux mesures de surveillance correspondantes (articles 8.II des arrêtés du 27 janvier 2003).

3. S'il s'agit d'un foyer de tremblante atypique et que l'animal a toujours séjourné dans son exploitation de naissance et jusqu'à 6 mois au moins avant la suspicion, deux options pourront être étudiées pour le cheptel de naissance :

- Option de base : appliquer pleinement les mesures actuelles (APDI selon les articles 8.I pour les ovins et les caprins ou 8.III pour les ovins, avec abattage sanitaire total pour les caprins, génotypage et abattage sanitaire partiel pour les ovins). Ces mesures assurent pour les caprins un assainissement rapide et aboutissent pour les ovins à une protection génétique du cheptel principalement au regard de la tremblante classique mais aussi, dans une certaine proportion, au

regard de la tremblante atypique. En effet, les allèles ARR favorisés par la sélection ne sont pas particulièrement sensibles à la tremblante atypique. Les allèles AHQ et A(F)RQ, hypersensibles à la tremblante atypique, sont indirectement contre-sélectionnés et le niveau de sensibilité du cheptel à la tremblante atypique tend donc à décroître.

- Option alternative dans la perspective des évolutions attendues de la réglementation communautaire et nationale : mettre le cheptel sous APDI (APDI selon les articles 8.I, et 8.III pour les ovins) mais suspendre la réalisation des génotypages (ovins : article 8.I.2), des marquages (ovins : article 8.I.3, caprins : 8.I.2) et des abattages sanitaires (ovins : articles 8.I.6, 8.I.8, 8.III.2, 8.III.4, caprins : 8.I.5). Les génotypages ne seront plus effectués que sur les lots d'ovins destinés à la boucherie. Alors, seuls les ovins génétiquement résistants au sens de l'arrêté du 27 janvier 2003 pourront être envoyés à l'abattoir (ainsi que, comme prévu aux articles 8.I.9 et 8.III.7, les agneaux de moins de 2 mois avec une liste de MRS étendue ou les agneaux de moins de 6 mois dont on peut établir avec certitude que l'un des parents au moins est ARR/ARR). Les ovins trouvés génétiquement sensibles ou très sensibles suite à ces génotypages seront marqués ; ils pourront être détruits rapidement ou conservés provisoirement. Aucun caprin ne pourra être envoyé à l'abattoir. Par ailleurs, aucun caprin ne pourra être vendu à l'élevage ni aucun ovin, quel que soit son génotype. Le pâturage en commun ou la transhumance seront par contre autorisés. Cette option alternative présente des contraintes fortes mais permet d'envisager la conservation ultérieure des reproducteurs non marqués, ce qui peut être intéressant par exemple pour des races rares ou pour des cheptels laitiers fermiers.

Les animaux issus de la cohorte de naissance du cas (selon les articles 8.IV pour les ovins ou 8.III pour les caprins) pourront faire l'objet de la même alternative.

L'option alternative pourra être appliquée dans l'attente d'une réglementation spécifique à la tremblante atypique que l'on peut raisonnablement espérer dans les six mois à venir mais qui pourrait être plus tardive si les discussions communautaires se prolongent. Elle ne pourra être mise en œuvre que si vous le jugez réalisable (capacité à contrôler le devenir des animaux notamment) et si l'éleveur est expressément volontaire malgré les incertitudes sur les mesures de police sanitaire à venir et les délais dans lesquels elles seront précisées.

Compte tenu de ces incertitudes, les éleveurs concernés par cette option alternative pourront revenir à tout instant sur leur choix et demander l'application des mesures actuelles dans les délais usuels.

Lorsque les mesures de police sanitaire seront modifiées, les cheptels dans lesquels les mesures actuelles auront été pleinement appliquées ne seront pas soumis à de nouvelles mesures. Les cheptels ayant au contraire opté pour l'alternative et ayant maintenu ce choix après avoir pris connaissance des nouvelles mesures seront soumis à ces nouvelles mesures. Dans tous les cas, les animaux marqués seront, in fine, éliminés.

Cas du protocole expérimental caprin

S'il ne s'agit pas d'un foyer de tremblante atypique ou si la souche n'est pas caractérisée, le protocole expérimental caprin (selon l'article 8 bis) pourra continuer à être proposé pour les cheptels répondant aux critères d'inclusion (un seul cas de tremblante, né et élevé dans le cheptel) et dont les détenteurs sont volontaires (attention notamment aux difficultés d'organisation, aux ventes de chevrettes impossibles, etc.). Il ne sera par contre pas proposé aux cheptels infectés de tremblante atypique car le dépistage sur amygdale n'est pas adéquat dans ce cas, le prion pathogène ne semblant se concentrer que dans le système nerveux central.

Le Directeur général de l'alimentation
Jean-Marc BOURNIGAL

Annexe 1 – Tremblante atypique : extraits de l'annexe à l'avis de l'AFSSA du 15 janvier 2007

Définition de la tremblante atypique

La tremblante atypique est une encéphalopathie spongiforme expérimentalement transmissible, commune aux ovins et aux caprins.

Elle a été définie par l'AESA sur la base de critères phénotypiques en 2005. La définition proposée fait en particulier appel aux résultats donnés par les différents tests diagnostiques :

- *tests rapides positifs : en pratique en France, il s'agit des tests Bio-Rad et Idexx*
- *Western Blot avec fort traitement à la Protéinase K négatif,*
- *Western Blot avec traitement modéré à la Protéinase K positif et présentant une bande basse inférieure à 15 kD,*
- *immuno-histochimie et histopathologie variables, avec des lésions de vacuolisation et un immunomarquage plus réguliers dans le cervelet que dans le tronc cérébral.*

La question de savoir si tous les cas de tremblante atypique correspondent à la souche Nor98 ou à plusieurs souches n'est pas totalement élucidée. Cependant les résultats les plus récents ne permettent pas de différencier les cas de tremblante atypique des cas Nor98.

Physiopathologie de la tremblante atypique

Chez les animaux atteints de tremblante atypique, la PrP^{Sc} est surtout détectée dans le cerveau et dans le cervelet ; elle n'est pas toujours détectée dans l'obex.

Jusqu'à présent, elle n'a jamais été détectée en dehors du système nerveux central ni chez des ovins, ni dans des modèles murins ; en particulier elle n'a jamais été détectée dans le système lymphoïde.

Cela n'exclut pas la possibilité d'une présence de PrP^{Sc} à un niveau non détectable ou la présence d'une forme de PrP intermédiaire (faiblement résistante et insoluble).

Transmissibilité de la tremblante atypique

La transmissibilité de la tremblante atypique a été démontrée dans des conditions expérimentales sur des souris transgéniques VRQ/VRQ, et parmi les expériences d'inoculations intracérébrale en cours sur des ovins, la transmissibilité a été rapportée chez un ovin de génotype AHQ/AHQ avec un temps d'incubation d'environ 300 jours. La transmissibilité par voie orale à des ovins n'a pas été démontrée expérimentalement à ce jour.

Dans les conditions naturelles, la contagiosité n'est pas démontrée. Une première étude cas-témoins réalisée en Norvège ne met pas en évidence de facteurs de risque d'occurrence de la tremblante atypique liés aux introductions d'animaux ou aux contacts, contrairement à une étude de même nature réalisée en Norvège également sur des cas de tremblante classique ; il faut cependant noter que l'étude sur les cas atypiques a une puissance limitée en raison du nombre de cas inclus (n = 28).

Aspects cliniques et âge des cas

L'existence de cas cliniques de tremblante atypique, questionnée jusqu'à un passé récent, a été rapportée dans différents pays européens : France, Irlande, Italie, Norvège, Royaume-Uni (étude européenne en cours). A noter qu'en Norvège, les cas cliniques représentent environ la moitié des cas de tremblante atypique.

Les signes cliniques de la tremblante atypique semblent différer de ceux de la tremblante classique (pas de prurit, ataxie marquée), mais restent fortement évocateurs de tremblante.

Les cas de tremblante atypique sont, semble-t-il, en moyenne plus âgés que les cas de tremblante classique. Cette différence d'âge plaiderait pour une plus longue durée d'incubation de la tremblante atypique.

Susceptibilité génétique

Chez les ovins, le déterminisme génétique de la tremblante atypique diffère de celui de la tremblante classique.

A l'effet pour la tremblante classique des mutations décrites sur les codons 136, 154 et 171 du gène PrP, s'ajoute celui d'une mutation sur le codon 141 (L : Leucine → F : Phénylalanine), mutation qui n'est observée à ce jour qu'avec l'allèle ARQ. Les allèles AHQ et AFRQ sont associés à une plus grande sensibilité à la tremblante atypique.

Prévalence à l'équarrissage depuis 2002 en France

Chez les ovins, la prévalence brute de la tremblante atypique à l'équarrissage, estimée à 0,069 %, est globalement inférieure à celle de la tremblante classique, estimée à 0,132 %. Elle apparaît relativement stable au cours du temps, contrairement à la tremblante classique.

Chez les caprins, la prévalence brute de la tremblante atypique à l'équarrissage est estimée à 0,012% et n'est pas significativement différente de la prévalence de la tremblante classique, estimée à 0,019%. Pour les deux formes, la prévalence est inférieure à celle observée chez les ovins.

Prévalence à l'abattoir depuis 2002 en France

Chez les ovins, la prévalence brute de la tremblante atypique à l'abattoir, estimée à 0,073 %, est légèrement supérieure à celle de la tremblante classique, estimée à 0,033 %. Elle apparaît relativement stable au cours du temps comme la tremblante classique.

Chez les caprins, la prévalence brute de la tremblante atypique à l'abattoir est estimée à 0,007%, ce qui est comparable à la prévalence de la tremblante classique estimée à 0,002%, et très inférieur à ce qui est observé chez les ovins.

Situation épidémiologique en Europe

La déclaration des cas de tremblante atypique auprès de la Commission européenne n'est obligatoire que depuis 2005.

Une première enquête descriptive au niveau européen a permis de recenser les cas dans 21 pays. La tremblante atypique a été rapportée dans 15 pays européens, certains de ces pays ne détectant pas ou exceptionnellement des cas de tremblante classique malgré des programmes de surveillance active (Danemark, Finlande, Portugal, Suisse).

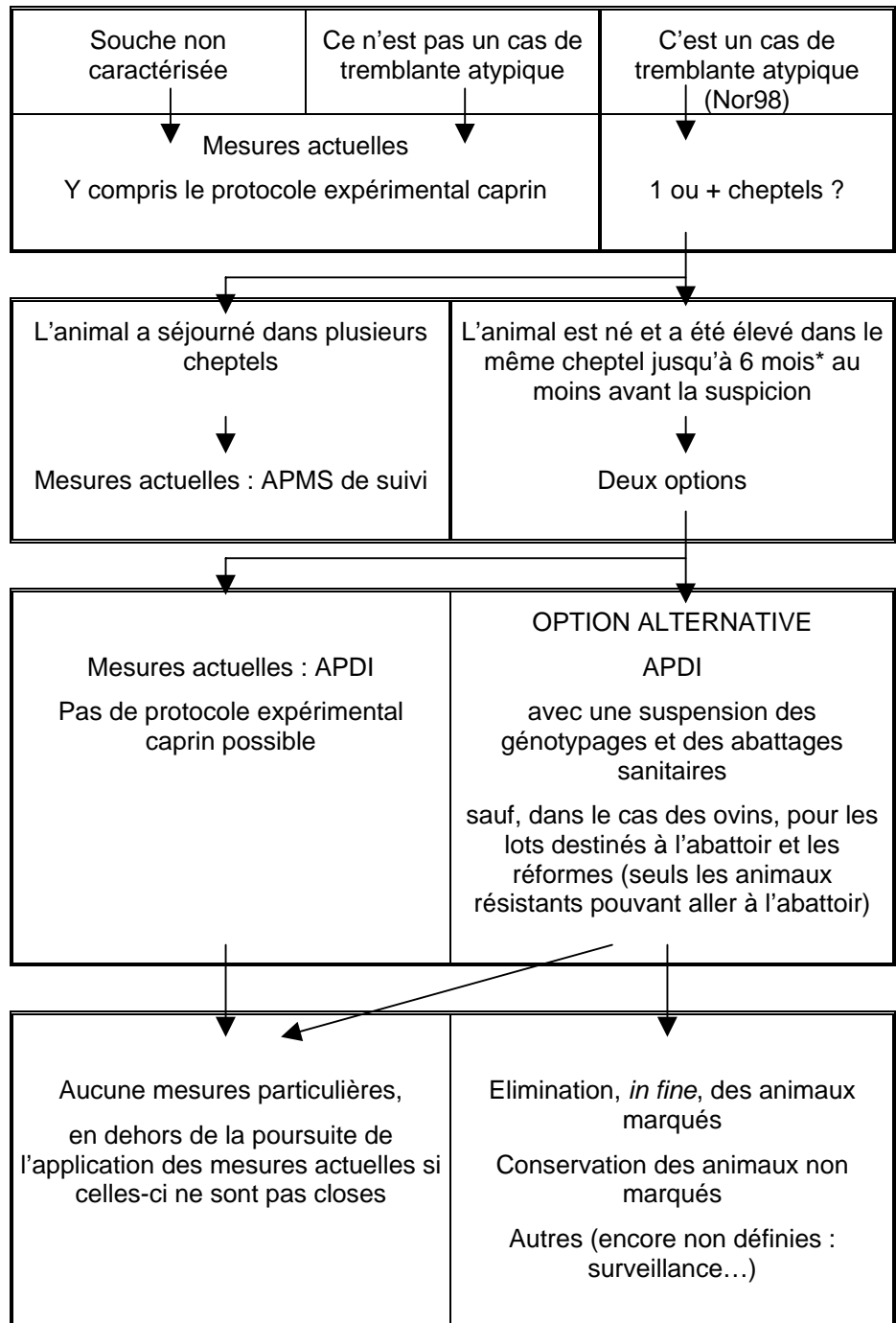
Comme pour la France, il semble que dans les autres pays européens, l'observation de cas de tremblante atypique secondaires soit limitée, les moyens mis en œuvre pour les détecter étant assez différents d'un pays à l'autre et allant d'une surveillance systématique pendant 5 ans (Portugal) à l'absence complète de mesures (Royaume-Uni). En Allemagne, des cas secondaires de tremblante atypique ont été détectés à plusieurs reprises (dans 7 foyers sur 83) dans des élevages de grande taille (supérieure à 500 animaux).

Il semble que la tremblante atypique soit une maladie rare et cosmopolite sévissant avec un très faible taux d'attaque dans les foyers. Ces caractéristiques sont peu évocatrices d'une maladie acquise ; cependant les données sont trop fragmentaires pour permettre d'exclure l'hypothèse d'une maladie acquise à faible taux d'attaque.

Annexe 2 – Synthèse des mesures transitoires

Information transmise
lors de la confirmation
du cas ou en annexe 3

Mesures possibles



Suites envisageables
lorsqu'une réglementation
spécifique à la tremblante atypique
sera définie

* condition prévue par les arrêtés du 27 janvier 2003 : si l'animal a toujours vécu dans le même cheptel sauf les tous derniers mois, on considère être certain que ce cheptel est infecté et qu'il doit donc être assaini.

Annexe 3 – Souches de tremblante identifiées dans les foyers de tremblante détectés en 2006 et 2007

Foyer	N° étiquette TR	Date confirmation AFSSA	Typage de Souche
614	TR873505	13-janv-06	Tremblante Atypique
616	TR389482	13-janv-06	Tremblante Classique
617	TR327027	26-janv-06	Tremblante Classique
618	TR1259293	26-janv-06	Tremblante Classique
619	TR334441	26-janv-06	Tremblante Classique
620	TR1249875	26-janv-06	Tremblante Classique
620	TR1103197	17-févr-06	Tremblante Classique
621	TR781603	26-janv-06	Tremblante Classique
621	TR781618	26-janv-06	Tremblante Classique
622	TR1133659	26-janv-06	Tremblante Classique
623	TR1081902	26-janv-06	Tremblante Classique
623	TR638248	30-mars-06	Tremblante Classique
623	TR321620	13-mars-06	Tremblante Classique
624	TR1075914	26-janv-06	Tremblante Atypique
625	TR1252957	26-janv-06	Tremblante Classique
625	TR297908	08-févr-06	Tremblante Classique
626	TR1130954	26-janv-06	Tremblante Classique
626	TR543588	03-févr-06	Tremblante Classique
626	TR852312	16-mars-06	Tremblante Classique
626	TR821284	28-mars-06	Tremblante Classique
627	TR816457	26-janv-06	Tremblante Classique
628	TR839049	30-janv-06	Tremblante Atypique
629	TR1124267	30-janv-06	Tremblante Atypique
630	TR337548	30-janv-06	Tremblante Atypique
631	TR762907	30-janv-06	Tremblante Classique
631	TR362271	11-sept-06	Tremblante Atypique
632	TR811428	30-janv-06	Tremblante Atypique
633	TR1131956	30-janv-06	Tremblante Classique
634	TR337245	30-janv-06	Tremblante Classique
635	TR814862	30-janv-06	Tremblante Atypique
636	TR816505	01-févr-06	Tremblante Atypique
637	TR410043	01-févr-06	Tremblante Atypique
638	TR821403	01-févr-06	Tremblante Classique
639	TR817035	01-févr-06	Tremblante Classique
640	TR818540	08-févr-06	Tremblante Classique
641	TR545542	13-févr-06	Non caractérisé
642	TR1080123	13-févr-06	Tremblante Atypique
643	TR1124910	13-févr-06	Tremblante Atypique
644	TR1260806	13-févr-06	Tremblante Atypique
645	TR1257933	13-févr-06	Tremblante Atypique
646	TR1257892	13-févr-06	Tremblante Classique
646	TR703471	06-mars-06	Tremblante Classique
647	TR888447	13-févr-06	Tremblante Classique
648	TR1110962	15-févr-06	Tremblante Classique
649	TR527584	15-févr-06	Tremblante Classique
650	TR821589	17-févr-06	Tremblante Classique
651	TR821979	17-févr-06	Tremblante Classique
651	TR820767	30-août-06	Tremblante Classique

652	TR331394	17-févr-06	Tremblante Classique
653	TR593621	17-févr-06	Tremblante Classique
653	TR671704	01-mars-06	Tremblante Classique
654	TR1053718	17-févr-06	Tremblante Atypique
655	TR1082878	17-févr-06	Tremblante Atypique
656	TR297910	21-févr-06	Tremblante Classique
657	TR1251107	27-févr-06	Tremblante Atypique
658	TR829255	27-févr-06	Tremblante Classique
659	TR1137133	01-mars-06	Tremblante Classique
660	TR297911	01-mars-06	Tremblante Atypique
661	TR841704	01-mars-06	Tremblante Classique
662	TR1156089	01-mars-06	Tremblante Classique
663	TR824294	06-mars-06	Tremblante Classique
664	TR541397	06-mars-06	Tremblante Atypique
665	TR322400	06-mars-06	Tremblante Classique
665	TR313766	24-mars-06	Tremblante Classique
665	TR313617	24-mars-06	Tremblante Classique
666	TR705612	06-mars-06	Tremblante Atypique
667	TR335997	13-mars-06	Tremblante Classique
668	TR671761	13-mars-06	Tremblante Atypique
669	TR858263	13-mars-06	Tremblante Classique
669	TR858260	13-mars-06	Tremblante Classique
669	TR1213821	28-mars-06	Tremblante Classique
669	TR1778845	10-oct-06	Tremblante Atypique
670	TR707736	13-mars-06	Tremblante Classique
671	TR704883	13-mars-06	Tremblante Classique
672	TR847292	13-mars-06	Tremblante Classique
673	TR815801	13-mars-06	Tremblante Classique
673	TR711837	16-mars-06	Tremblante Classique
674	TR1089783	13-mars-06	Tremblante Atypique
675	TR520720	16-mars-06	Tremblante Atypique
676	TR304390	16-mars-06	Tremblante Classique
677	TR841228	16-mars-06	Tremblante Classique
677	TR1213981	28-mars-06	Tremblante Classique
678	TR1249583	16-mars-06	Tremblante Classique
679	TR705748	06-mars-06	Tremblante Classique
679	TR1435529	30-mars-06	Tremblante Classique
680	TR855355	21-mars-06	Tremblante Atypique
681	TR855359	21-mars-06	Tremblante Atypique
683	TR1562554	12-juil-06	Tremblante Classique
684	TR297914	28-mars-06	Tremblante Classique
685	TR637532	28-mars-06	Tremblante Atypique
686	TR798138	28-mars-06	Tremblante Classique
687	TR831345	06-mars-06	Tremblante Classique
688	TR1419590	30-mars-06	Tremblante Classique
689	TR1420945	30-mars-06	Tremblante Atypique
690	TR698680	30-mars-06	Tremblante Classique
691	TR297917	30-mars-06	Tremblante Classique
691	TR297915	30-mars-06	Tremblante Classique
691	TR297916	30-mars-06	Tremblante Classique
692	TR823319	05-avr-06	Tremblante Classique
693	TR700681	05-avr-06	Tremblante Classique
694	TR344018	05-avr-06	Tremblante Classique

695	TR1070364	05-avr-06	Tremblante Classique
695	TR1766404	10-oct-06	Tremblante Atypique
696	TR1049223	05-avr-06	Tremblante Classique
697	TR107406	05-avr-06	Tremblante Classique
698	TR1229917	05-avr-06	Tremblante Classique
698	TR860580	05-avr-06	Tremblante Classique
699	TR635059	21-mars-06	Tremblante Classique
700	TR859040	07-avr-06	Tremblante Atypique
701	TR820647	30-mars-06	Tremblante Classique
701	TR1443634	03-juil-06	Tremblante Atypique
702	TR816160	04-avr-06	Tremblante Atypique
703	TR1218990	10-avr-06	Tremblante Classique
703	TR862049	10-avr-06	Tremblante Classique
704	TR648273	28-mars-06	Tremblante Classique
705	TR816903	12-avr-06	Tremblante Classique
706	TR1230738	12-avr-06	Tremblante Atypique
707	TR297918	12-avr-06	Tremblante Classique
708	TR1437557	12-avr-06	Tremblante Classique
709	TR200051	18-avr-06	Tremblante Atypique
710	TR1041408	18-avr-06	Tremblante Atypique
711	TR909104	18-avr-06	Tremblante Classique
712	TR593877	18-avr-06	Tremblante Classique
713	TR314182	07-avr-06	Tremblante Atypique
714	TR647624	07-avr-06	Tremblante Atypique
716	TR315845	05-avr-06	Tremblante Classique
716	TR1328396	11-mai-06	Tremblante Classique
717	TR854371	24-avr-06	Tremblante Classique
717	TR674567	03-juil-06	Tremblante Classique
718	TR000726	20-avr-06	Tremblante Atypique
719	TR1061818	25-avr-06	Tremblante Classique
720	TR1061816	25-avr-06	Tremblante Classique
721	TR1341077	20-avr-06	Tremblante Atypique
722	TR648385	28-mars-06	Tremblante Atypique
723	TR1061966	02-mai-06	Tremblante Classique
724	TR1058211	02-mai-06	Tremblante Classique
725	TR1352405	02-mai-06	Tremblante Classique
726	TR707787	02-mai-06	Tremblante Classique
727	TR813620	02-mai-06	Tremblante Atypique
728	TR1225833	02-mai-06	Tremblante Classique
729	TR522173	24-avr-06	Tremblante Atypique
730	TR1226148	02-mai-06	Tremblante Atypique
731	TR1337702	02-mai-06	Tremblante Atypique
732	TR699947	05-avr-06	Tremblante Atypique
733	TR1137759	09-mai-04	Tremblante Atypique
734	TR1055292	09-mai-04	Tremblante Classique
735	TR1427998	09-mai-04	Tremblante Classique
736	TR314136	04-avr-06	Tremblante Atypique
737	TR1250530	15-mai-06	Tremblante Atypique
738	TR1057273	09-mai-04	Tremblante Classique
739	TR715441	02-mai-06	Tremblante Classique
740	TR1433570	15-mai-06	Tremblante Classique
740	TR1540033	02-juin-06	Tremblante Classique
740	TR1431564	03-juil-06	Tremblante Classique

741	TR1102008	22-mai-06	Tremblante Classique
742	TR892972	22-mai-06	Tremblante Classique
743	TR1231730	22-mai-06	Tremblante Atypique
744	TR1231716	22-mai-06	Tremblante Atypique
745	TR1434040	24-mai-06	Tremblante Classique
746	TR1524638	22-mai-06	Tremblante Classique
747	TR1330580	02-mai-06	Tremblante Atypique
748	TR1563077	02-juin-06	Tremblante Classique
749	TR699731	01-juin-06	Tremblante Classique
749	TR1425704	21-juin-06	Tremblante Classique
750	TR1524951	01-juin-06	Tremblante Atypique
751	TR1217074	01-juin-06	Tremblante Classique
752	TR241547	14-juin-06	Tremblante Classique
753	TR1147461	21-juin-06	Tremblante Atypique
754	TR1292636	21-juin-06	Tremblante Classique
754	TR818668	29-juin-06	Tremblante Classique
755	TR461135	02-juin-06	Tremblante Atypique
756	TR756388	21-juin-06	Tremblante Atypique
757	TR866535	21-juin-06	Non caractérisé
758	TR1553896	27-juin-06	Tremblante Classique
759	TR1345106	27-juin-06	Tremblante Classique
760	TR1073922	05-avr-06	Tremblante Classique
761	TR1122246	03-juil-06	Tremblante Atypique
762	TR871202	03-juil-06	Tremblante Atypique
763	TR871259	03-juil-06	Tremblante Atypique
764	TR892455	03-juil-06	Tremblante Atypique
765	TR1484834	29-juin-06	Tremblante Atypique
766	TR553270	06-juil-06	Non caractérisé
767	TR819278	27-juin-06	Tremblante Classique
768	TR539809	29-juin-06	Tremblante Atypique
769	TR1551496	12-juil-06	Tremblante Atypique
770	TR1429446	12-juil-06	Tremblante Atypique
771	TR1544173	12-juil-06	Tremblante Classique
772	TR1270488	12-juil-06	Tremblante Atypique
773	TR1527029	12-juil-06	Tremblante Classique
774	TR1429471	12-juil-06	Tremblante Atypique
775	TR1669057	24-juil-06	Tremblante Atypique
776	TR699527	24-juil-06	Tremblante Classique
777	TR1097693	24-juil-06	Tremblante Atypique
778	TR1100040	25-juil-06	Tremblante Atypique
779	TR819392	24-juil-06	Tremblante Classique
780	TR1710764	25-juil-06	Tremblante Atypique
781	TR189773	03-août-06	Tremblante Atypique
782	TR1406114	03-août-06	Tremblante Classique
783	TR819174	07-août-06	Tremblante Classique
784	TR1718802	07-août-06	Tremblante Atypique
785	TR1274649	09-août-06	Tremblante Atypique
786	TR297922	09-août-06	Tremblante Classique
787	TR880193	03-août-06	Tremblante Atypique
788	TR1390920	10-août-06	Tremblante Classique
789	TR185412	10-août-06	Tremblante Atypique
790	TR877768	10-août-06	Tremblante Atypique
791	TR1718683	09-août-06	Tremblante Atypique

792	TR1224333	14-août-06	Tremblante Classique
793	TR815116	14-août-06	Tremblante Classique
794	TR1752012	17-août-06	Tremblante Atypique
795	TR529548	17-août-06	Tremblante Atypique
796	TR444772	17-août-06	Tremblante Atypique
797	TR901830	17-août-06	Tremblante Classique
798	TR1656524	17-août-06	Tremblante Atypique
799	TR999642	22-août-06	Tremblante Classique
800	TR1751643	22-août-06	Tremblante Classique
801	TR1488363	22-août-06	Non caractérisé
802	TR1557487	22-août-06	Tremblante Atypique
803	TR1711313	22-août-06	Tremblante Atypique
804	TR1727362	28-août-06	Tremblante Atypique
805	TR1960088	28-août-06	Tremblante Atypique
806	TR1442351	28-août-06	Tremblante Atypique
807	TR1433986	28-août-06	Tremblante Atypique
808	TR692390	28-août-06	Tremblante Atypique
809	TR488292	30-août-06	Tremblante Atypique
810	TR1656705	30-août-06	Tremblante Atypique
811	TR539539	30-août-06	Tremblante Classique
812	TR864790	30-août-06	Tremblante Classique
813	TR1127289	04-sept-06	Tremblante Atypique
814	TR1727345	04-sept-06	Tremblante Atypique
815	TR812740	04-sept-06	Tremblante Classique
816	TR1308076	04-sept-06	Tremblante Atypique
817	TR1098969	05-sept-06	Tremblante Atypique
818	TR1966591	30-août-06	Tremblante Classique
819	TR477306	05-sept-06	Tremblante Atypique
820	TR1756167	11-sept-06	Tremblante Classique
820	TR1792290	28-dec-06	Tremblante Classique
821	TR1722803	11-sept-06	Tremblante Atypique
822	TR1754624	05-sept-06	Tremblante Atypique
823	TR1788449	23-oct-06	Tremblante Classique
824	TR1283042	28-août-06	Tremblante Classique
825	TR901875	11-sept-06	Tremblante Atypique
826	TR1734362	13-sept-06	Tremblante Atypique
827	TR1136917	13-sept-06	Tremblante Classique
828	TR1966746	13-sept-06	Tremblante Atypique
829	TR465815	13-sept-06	Non caractérisé
830	TR1737165	18-sept-06	Tremblante Atypique
831	TR477509	18-sept-06	Tremblante Atypique
832	TR1768349	18-sept-06	Tremblante Atypique
833	TR2094044	25-sept-06	Tremblante Classique
834	TR1734401	11-sept-06	Tremblante Atypique
835	TR1377015	23-oct-06	Tremblante Classique
836	TR121057	02-oct-06	Tremblante Atypique
837	TR1877478	03-oct-06	Tremblante Classique
838	TR1310771	03-oct-06	Tremblante Atypique
839	TR1535303	09-oct-06	Tremblante Classique
840	TR1736211	09-oct-06	Tremblante Atypique
841	TR1724147	09-oct-06	Tremblante Atypique
842	TR1760517	09-oct-06	Tremblante Atypique
843	TR1499362	10-oct-06	Tremblante Atypique

844	TR234781	13-oct-06	Tremblante Atypique
845	TR1789498	13-oct-06	Tremblante Atypique
846	TR831989	09-oct-06	Tremblante Classique
847	TR490034	09-oct-06	Tremblante Classique
848	TR1165391	17-oct-06	Tremblante Classique
848	TR2127330	29-nov-06	Tremblante Classique
849	TR584924	03-oct-06	Tremblante Atypique
850	TR1778531	10-oct-06	Tremblante Atypique
851	TR1749454	13-oct-06	Tremblante Atypique
852	TR1778433	10-oct-06	Tremblante Atypique
853	TR1135978	17-oct-06	Tremblante Atypique
854	TR455898	23-oct-06	Tremblante Atypique
855	TR1788293	25-oct-06	Tremblante Atypique
856	TR1674669	25-oct-06	Tremblante Classique
857	TR1695395	25-oct-06	Tremblante Atypique
858	TR833542	25-oct-06	Tremblante Atypique
859	TR1782306	23-oct-06	Tremblante Atypique
860	TR1451985	30-oct-06	Tremblante Classique
861	TR2168744	27-oct-06	Tremblante Atypique
862	TR2081537	27-oct-06	Tremblante Classique
863	TR1730437	27-oct-06	Tremblante Atypique
864	TR1731045	27-oct-06	Tremblante Atypique
865	TR651769	27-oct-06	Tremblante Atypique
866	TR1764820	27-oct-06	Tremblante Atypique
867	TR1709302	27-oct-06	Tremblante Atypique
868	TR1780690	27-oct-06	Tremblante Classique
869	TR1861198	27-oct-06	Tremblante Classique
870	TR2083051	27-oct-06	Tremblante Atypique
871	TR1991041	03-nov-06	Tremblante Atypique
872	TR1720032	03-nov-06	Tremblante Atypique
873	TR1304929	06-nov-06	Tremblante Classique
874	TR1294530	25-oct-06	Tremblante Classique
875	TR1660665	10-nov-06	Tremblante Atypique
876	TR2173703	10-nov-06	Tremblante Atypique
877	TR1727902	07-nov-06	Tremblante Atypique
878	TR1494261	10-nov-06	Tremblante Atypique
879	TR1673943	20-nov-06	Tremblante Classique
880	TR1660791	20-nov-06	Tremblante Atypique
881	TR1413345	07-nov-06	Tremblante Atypique
882	TR1685134	10-nov-06	Tremblante Atypique
883	TR1281035	20-nov-06	Tremblante Classique
884	TR715323	20-nov-06	Tremblante Classique
885	TR2086634	22-nov-06	Tremblante Atypique
886	TR1991487	22-nov-06	Tremblante Classique
887	TR1661085	22-nov-06	Tremblante Classique
888	TR484504	20-nov-06	Tremblante Classique
889	TR1743088	25-sept-06	Tremblante Atypique
890	TR1552400	27-nov-06	Tremblante Classique
891	TR1552393	27-nov-06	Tremblante Classique
892	TR1709860	27-nov-06	Tremblante Atypique
893	TR479498	27-nov-06	Tremblante Atypique
894	TR2086653	27-nov-06	Tremblante Atypique
895	TR2080830	03-nov-06	Tremblante Classique

896	TR1825922	29-nov-06	Tremblante Classique
897	TR1552181	29-nov-06	Tremblante Classique
898	TR1949494	29-nov-06	Tremblante Atypique
899	TR2002644	29-nov-06	Tremblante Atypique
900	TR1522749	29-nov-06	Tremblante Classique
901	TR651693	17-nov-06	Non caractérisé
902	TR1666043	29-nov-06	Tremblante Atypique
903	TR1021295	03-nov-06	Tremblante Atypique
904	TR1277942	04-déc-06	Tremblante Atypique
905	TR1706561	29-nov-06	Tremblante Atypique
906	TR2098114	04-déc-06	Tremblante Atypique
907	TR2134612	08-déc-06	Tremblante Atypique
908	TR2022542	08-déc-06	Tremblante Atypique
909	TR1665931	08-déc-06	Tremblante Atypique
910	TR2192650	04-déc-06	Tremblante Atypique
911	TR1279507	06-déc-06	Tremblante Atypique
912	TR1282942	22-nov-06	Tremblante Atypique
913	TR1730381	27-oct-06	Tremblante Atypique
914	TR1729088	13-déc-06	Tremblante Atypique
915	TR2143048	18-déc-06	Tremblante Classique
916	TR2198451	18-déc-06	Tremblante Atypique
917	TR1729368	18-déc-06	Tremblante Atypique
918	TR1808837	13-déc-06	Tremblante Classique
919	TR1433000	13-déc-06	Tremblante Classique
920	TR1317729	08-déc-06	Tremblante Atypique
921	TR1282982	13-déc-06	Tremblante Atypique
922	TR1129567	04-déc-06	Tremblante Atypique
923	TR1742226	03-janv-07	Tremblante Atypique
924	TR1515175	03-janv-07	Tremblante Atypique
925	TR1950980	21/12/2006	Tremblante Classique
926	TR1662340	03/01/2007	Tremblante Atypique
927	TR1781376	21/12/2006	Tremblante Atypique
928	TR2353672	08/01/2007	Tremblante Atypique
929	TR1517226	08/01/2007	Tremblante Classique
930	TR2365019	03/01/2007	Tremblante Atypique
931	TR1662313	03/01/2007	Tremblante Atypique
932	TR1666451	19/12/2006	Tremblante Atypique
933	TR1745124	08/01/2007	Tremblante Atypique
934	TR1730781	09/01/2007	Tremblante Atypique
935	TR1666622	03/01/2007	Tremblante Atypique
936	TR1268304	03/01/2007	Tremblante Atypique
937	TR2365131	03/01/2007	Tremblante Atypique
938	TR2198187	06/12/2006	Tremblante Atypique
939	TR813991	08/12/2006	Tremblante Atypique
940	TR1273713	21/12/2006	Tremblante Atypique
941	TR1283474	08/01/2007	Tremblante Atypique
942	TR1667820	03/01/2007	Tremblante Atypique
943	TR1285227	08/01/2007	Tremblante Atypique
944	TR1517135	08/01/2007	Tremblante Classique
945	TR1023931	16/01/2007	Tremblante Atypique

946	TR2027163	16/01/2007	Tremblante Classique
947	TR2759436	18/01/2007	En cours
948	TR1567596	18/01/2007	Tremblante Classique
949	TR1793442	16/01/2007	Tremblante Atypique
950	TR696099	16/01/2007	Tremblante Atypique
951	TR2272023	18/01/2007	Tremblante Atypique
952	TR2061209	09/01/2007	Tremblante Atypique
953	TR1273736	21/12/2006	Tremblante Atypique
954	TR2014388	03/01/2007	Tremblante Atypique
955	<i>TR2087353</i>	<i>17/11/2006</i>	<i>Non Caractérisé</i>
956	TR2067913	03/01/2007	Tremblante Atypique
957	TR1666766	16/01/2007	Tremblante Atypique
958	TR2117736	04/12/2006	Tremblante Classique
959	TR1281869	16/01/2007	Tremblante Atypique
960	TR2762996	24/01/2007	Tremblante Classique
961	TR1321643	24/01/2007	Tremblante Atypique
962	TR1331317	22/01/2007	Tremblante Classique
963	TR1507090	29/01/2007	Tremblante Atypique
964	TR2187253	31/01/2007	Tremblante Atypique
965	TR1683123	24/01/2007	Tremblante Classique
966	TR1702002	29/01/2007	Tremblante Atypique
967	TR1321840	31/01/2007	Tremblante Atypique
968	TR2472454	05/02/2007	Tremblante Classique
969	TR1667038	05/02/2007	Tremblante Classique
970	TR1657952	05/02/2007	Tremblante Classique
971	TR1605068	31/01/2007	Tremblante Classique
972	TR1511054	05/02/2007	Tremblante Atypique
973	TR1559741	05/02/2007	Tremblante Classique
974	TR1931812	08/02/2007	Tremblante Atypique
975	TR1513860	05/02/2007	Tremblante Classique
976	TR1324098	08/02/2007	Tremblante Atypique
977	TR1679961	16/02/2007	Tremblante Atypique
978	TR1355527	16/02/2007	Tremblante Atypique
979	TR2370387	16/02/2007	Tremblante Atypique
980	TR1511866	16/02/2007	En cours
981	TR1036855	19/02/2007	Tremblante Atypique
982	TR2027498	16/02/2007	Tremblante Atypique
983	TR2027492	16/02/2007	En cours
984	TR1861630	20/02/2007	Tremblante Atypique
985	TR2065013	16/02/2007	Tremblante Atypique
986	TR2145365	16/02/2007	Tremblante Atypique
987	TR1644075	21/02/2007	En cours
988	TR1531411	21/02/2007	En cours
989	TR1645535	21/02/2007	En cours
990	TR1848954	16/02/2007	Tremblante Atypique